

AR PREFECTURE

017-211703855-20210223-CH0052021-DE
Reçu le 24/02/2021

Commune de
Saint-Pierre d'Oléron



DOB

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Saint-Pierre
d'Oléron *Coeur d'Oléron*



Commune de Saint-Pierre d'Oléron.
Rapport d'orientations budgétaires 2020
Art L2312-1 du Code général des collectivités territoriales complété par l'article 107 de la loi n°20156991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Débat d'Orientations Budgétaires le 23 février 2021

Table des matières

I.	La déclaration de politique générale du mandat 2021-2026	3
II.	... à inscrire dans un contexte national et local, bouleversé par la Covid-19,	4
A.	Le contexte général des orientations budgétaires	4
B.	Les orientations budgétaires pour 2021 pour le budget général	5
1.	Section de fonctionnement	6
a)	Recettes de fonctionnement	6
1)	Fiscalité	6
2)	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	7
3)	Tarifs et produits des services.....	8
4)	Taxe additionnelle aux droits de mutation	9
5)	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	9
b)	Dépenses de fonctionnement.....	9
1)	Charges de personnel	9
2)	Charges à caractère général	10
3)	Autres charges de gestion courantes	10
4)	Charges financières	10
5)	Atténuation de produits.....	11
c)	Effet ciseau	12
2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	12
a)	Dépenses d'investissement.....	12
b)	Recettes d'investissement	14
C.	Budgets annexes	14
1.	Budget annexe du golf	14
2.	Budget annexe du marché couvert	15
3.	Budget annexe du camping municipal	16

I. La déclaration de politique générale du mandat 2021-2026 ...

L'année 2020, première année de la mandature 2020-2026, a été singulière en lien avec la crise sans précédent de la covid-19. Dans ce contexte inédit, la collectivité, par les élus et services, a su gérer au mieux la crise en faisant preuve de réactivité, de solidarité et de bon sens. C'est ainsi que l'on peut saluer la décision, à l'unanimité, du conseil municipal d'aider les acteurs socio-économiques impactés. La suppression des taxes destinées aux professionnels : la TLPE (au titre de 2019, paiement prévu en 2020) et droits d'occupation du domaine public, suppression du parking payant de La Cotinière, ont constitué un marqueur fort de cette année 2020, un geste fort vers les acteurs socio-économiques.

Sur le plan de la gestion budgétaire, il convient de rappeler que la crise sanitaire pour la seule année 2020 présente un impact de l'ordre de 300 000 € pour lequel la commune ne percevra aucune aide de l'Etat.

Le début de l'année 2021 se présente de la même façon avec beaucoup d'incertitudes et peu ou pas de perspective. Les conséquences fortement impactées par la covid-19 seront médicales, sociales et économiques. Il est aussi à regretter que nombreux commerces, entreprises mais aussi certains habitants, de nos aînés à nos plus jeunes, soient aussi concernés sur notre territoire. La dynamique culturelle et associative qui est un vrai lien social d'échanges et de solidarité a été stoppée nette depuis mars 2020.

Même s'il est encore à craindre qu'il en soit ainsi sur une bonne partie de l'année, il y a aussi des effets positifs comme un accroissement d'activités sur le restant de l'année, hors saison estivale, une recrudescence de transactions immobilières, de nombreux travaux de restructurations d'entreprises montrent une anticipation à la reprise que nous espérons tous, le territoire insulaire bénéficiant d'un attrait touristique majeur indéniable que d'autres territoires n'ont pas.

Aussi il s'agit de ne pas s'étendre sur les prévisions macro-économiques qui, sans nul doute, seront révisées tout au long de l'année. Cela génère un climat réel d'incertitude et d'angoisse, répété quotidiennement.

Ainsi il apparaît nécessaire dans cette situation que nous, élus, faisons preuve de solidarité, d'écoute et de soutien vers les habitants de notre commune pour l'année 2021. Aussi, en décision majeure, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le niveau d'impôts, les impôts fonciers et fonciers non bâti, à son niveau actuel, taux qui n'ont pas évolué depuis 2015, ce qui fera une période de 6 ans sans augmentation d'impôt. Quant à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, promesse électorale présidentielle qui durera semble-t-il sur tout son mandat, elle reste incompréhensible pour la plupart des français et pour nous-même, sachant que c'est un impôt qui restera figé, pour les résidences secondaires, jusqu'en 2023.

L'année 2020 affiche, sur le plan comptable et budgétaire, des résultats très satisfaisants qui s'expliquent par une rigueur de gestion et de prudence par la municipalité et ses services. C'est certes confortable et encourageant pour la suite de la mandature. Cela est aussi frustrant car c'est aussi le signe que nos projets n'ont pas encore à ce jour pu se déployer pleinement.

Le vote des AP/CP -autorisation de programme/crédit de paiement- au dernier conseil municipal de l'année 2020 constitue un acte politique de cette mandature, fort et novateur, qui permet une lisibilité de nos projets jusqu'en 2026.

La situation comptable nous rassure, il reste maintenant sur l'année 2021 à mettre en œuvre les projets sur le plan opérationnel en lien avec les grands projets « petites villes de demain ».

C'est ainsi qu'ont été fixées en priorité de l'année 2021 et en termes de grands projets à inscrire en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

- Le réaménagement complet sur 1 650 mètres linéaires des rues Etchebarne, Perdriaud et République, 1 000 000 €, l'assainissement par eau 17 pour 900 000 €
- Les aménagements d'entrée-ville amorçant le projet « cœur de ville » par la réalisation du rond-point de La Cotinière (route départementale de Matha) qui viendra introduire les phases de restructuration des abords de La Cotinière tout en finalisant l'accès à la plateforme de la nouvelle halle à marée du port de pêche, 500 000 €
- Le carrefour du complexe sportif et future gendarmerie et la création d'un cheminement protégé piétons et vélos pour les scolaires et utilisateurs sportifs en bordure de la route départementale 274, 450 000 € dont 81 000 € à la charge de la commune
- L'aménagement sécuritaire de la traversée du village de Maisonneuve sera terminé, 350 000 € dont 210 000 € à la charge de la commune
- L'aménagement d'une aire de camping-car, 600 000 €
- La rénovation du pigeonnier et l'implantation d'un jardin olfactif aux abords, 20 000 €
- Le déploiement du plan protection-incendie, 60 000 €
- Les animations culturelles de reprises et de soutien local et d'animations terre de jeux 2024, 100 000 €
- La gestion des remises en état des terrains en friches, reprises des terrains de loisirs
- La réhabilitation énergétique, numérique et confort de la mairie (choix de maîtrise d'œuvre, lancement des appels d'offre et choix des entreprises, déménagement des services, etc...), 1^{ère} phase, 150 000 €
- Enfin les reprises et requalifications de voiries, celles de la Baudonnière, de La Chefmalrière/Brimaudière, impasse des Terres, route de Pinturbat, rue des Mouettes et des carrefours de Mouléron, Baudonnière, rue de Verdun pour une somme globale de 360 000 €.

Ces travaux précités feront l'objet de financement par des subventions de l'Etat, du département, de la CdCio, en complément de l'autofinancement communal par les reprises des excédents des résultats 2020 et des provisions effectuées.

Ces projets seront réalisés par le concours nécessaire de l'ensemble des adjoints et des élus délégués pour cette véritable première année de mandature. Des élus impliqués qui s'activent sans compter pour la mise en œuvre du projet de mandature. Vous trouverez, en annexe, sous forme de la galaxie des projets 2021 les dossiers associés aux élus de secteur.

		Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AP n°1	Port 2026	4 745 048 €	476 000 €	810 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	865 048 €	194 000 €
AP n°2	cœur de Saint-Pierre	2 697 760 €	120 000 €	400 000 €	500 000 €	600 000 €	600 000 €	347 760 €	130 000 €
AP n°3	rues Etchebarne, Perdriaud et République	1 265 000 €	250 000 €	565 000 €	450 000 €				
AP n°4	Programme voirie mandat	672 840 €	172 840 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
AP n°5	schéma eaux pluviales	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
AP n°6	programme incendie	300 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €		
AP n°7	réfection école de musique	423 950 €	200 000 €	217 950 €	6 000 €				
AP n°8	réaménagement mairie (RDC + étage)	857 600 €	150 000 €	350 000 €	355 000 €	2 600 €			
AP n°9	déplacement CTM	1 800 000 €	25 000 €	400 000 €	475 000 €	400 000 €	300 000 €	200 000 €	
TOTAL		12 882 198 €	1 473 840 €	2 922 950 €	2 766 000 €	1 982 600 €	1 880 000 €	1 532 808 €	324 000 €

II. ... à inscrire dans un contexte national et local, bouleversé par la Covid-19,

A. Le contexte général des orientations budgétaires

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie mondiale de Covid-19, les fluctuations économiques ont été d'une ampleur inédite. Le PIB a diminué de 8,3 % en moyenne annuelle en 2020 en France (diminution de 11 % envisagée lors du premier confinement). Cette contraction est la plus forte enregistrée en France depuis 1949, début de la série des comptes nationaux. Le contexte sanitaire restant très incertain, couvre-feu, reconfinement, le PIB pourrait progresser de 1,5 % au premier trimestre. Un renforcement des mesures de restrictions sanitaires pourrait stopper à nouveau la reprise, voire selon le degré de sévérité des mesures, provoquer une nouvelle baisse de l'activité. La prévision annuelle est donc incertaine.

D'après les études de la Banque de France publiées en septembre 2020, l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) serait de + 0.5 % en 2020, +0.6 % en 2021 et + 1 % en 2022. Quant au taux de chômage, il a été de 9 % au 3^e trimestre 2020.

Le projet de loi de finances 2021 et ses incidences pour les collectivités locales

Si comme pour l'ensemble des communes, le budget de la commune de Saint-Pierre d'Oléron est largement tributaire de l'environnement économique extérieur, il est également dépendant des décisions annuelles contenues dans la loi de finances votée chaque année par le parlement.

Les principales dispositions de la LFI 2021 concernent les points suivants :

- Clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales : dotation de garantie sur la moyenne des recettes perçues 2017/2019 [néanmoins moins de 2 500 communes et une centaine d'EPCI ont été éligibles au dispositif pour un coût de 230 à 250 M€ (sur les 750 M€ annoncés) dont 120 M€ pour les communes].
- « Soutien à l'investissement public local » avec un abondement de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de 0,6 Md€ à 1 Md€

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales
- Prise en compte des dépenses liées à la Covid-19
- Suspension des contrats de Cahors (contrats entre l'Etat et des collectivités limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,2 %/an en moyenne)

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,758 Mds€ en 2021.

Dispositions concernant la fiscalité : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (acte II).

Autres mesures : le montant total du FCTVA passe à 6,5 Mds€ (6 en 2020). Pour mémoire : taux de FCTVA depuis le 01/01/2015 = 16,40% (vs 15,76 % au 01/01/2014).

Par ailleurs, l'Etat a instauré un plan de relance s'élevant à 100 milliards d'€ consacré à 3 sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale.

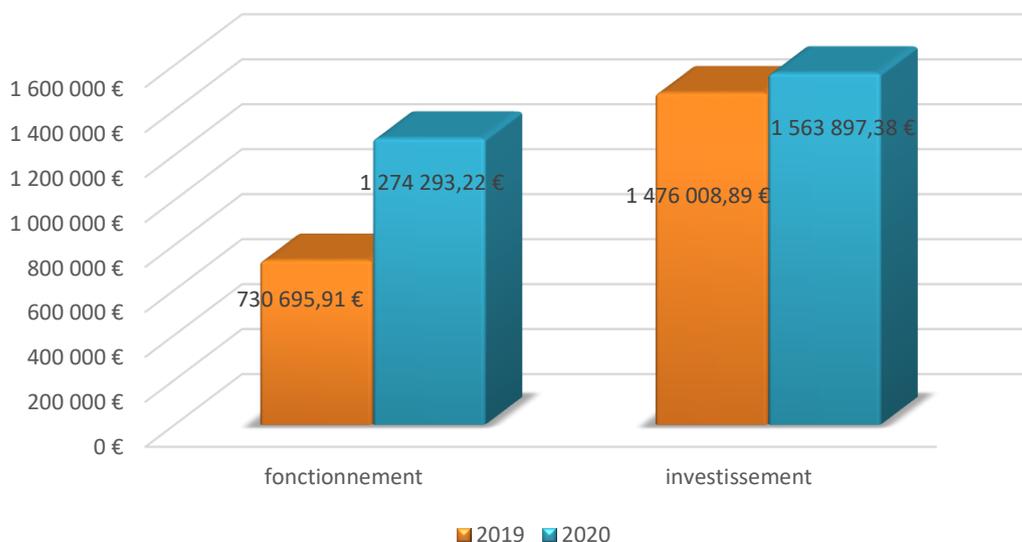
L'Etat devrait investir 4 milliards d'€ dans la rénovation thermique via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et des dotations spécifiques.

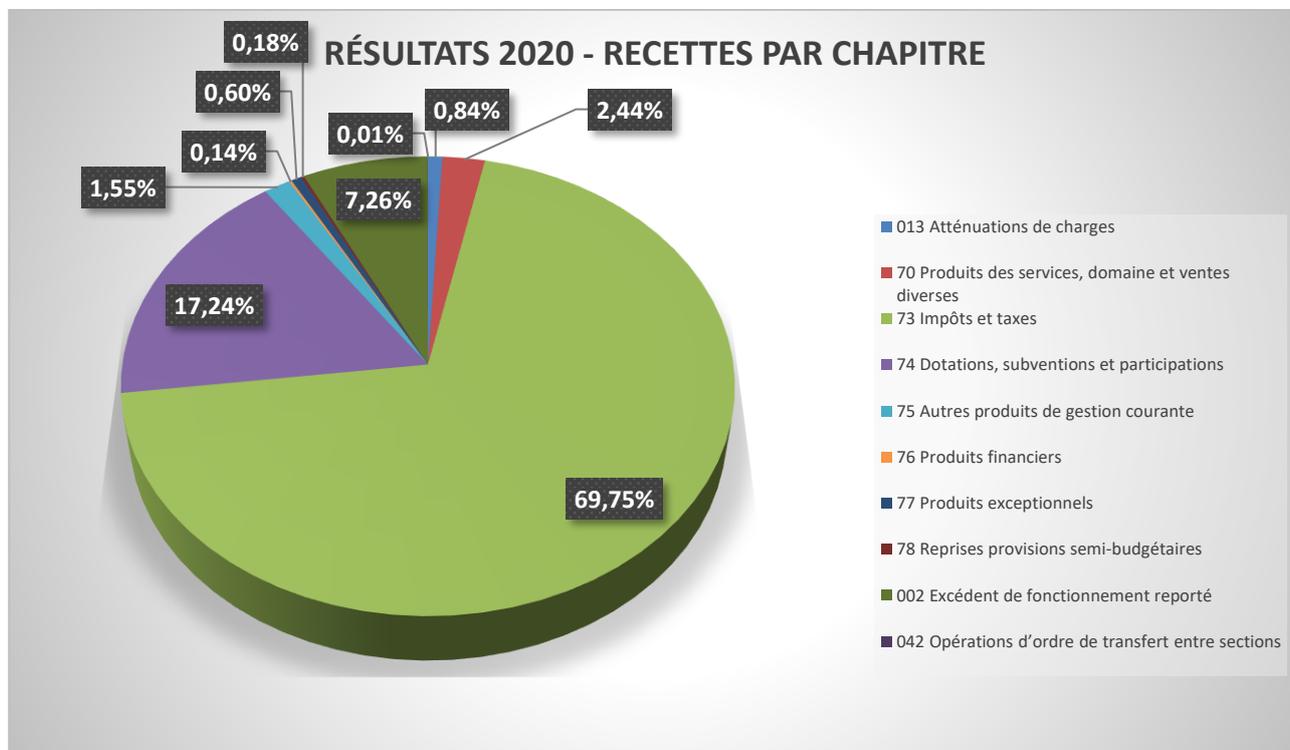
B. Les orientations budgétaires pour 2021 pour le budget général

Au 31 décembre 2020, les résultats comptables du budget général de la collectivité présentent un excédent de fonctionnement de **1 274 293,22 €**.

La section d'investissement présente elle aussi un excédent de résultat de 1 563 897,38 € duquel on soustrait 223 381,00 € de reste à réaliser (RAR), soit un excédent de financement de **1 340 516,38 €**. Le budget général présentant un excédent de financement en investissement, il n'y a pas d'obligation d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement. Le conseil municipal pourra toutefois décider ou non de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en investissement. L'année 2021 verra également la reprise des résultats du budget annexe du camping municipal dans le budget général de la commune suite à l'arrêt de cette activité. Il s'agit d'un déficit de fonctionnement de plus de 98 000 € et d'un excédent d'investissement de 1 232 €.

Résultats de clôture



1. Section de fonctionnement**a) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les impôts et taxes (70 %) ainsi que les dotations, subventions et participations (17 %) et les produits des services, domaines et ventes diverses (2 %). Il a été fait le choix de reporter en 2020 l'excédent antérieur cumulé qui représente 7 % des recettes.

1) Fiscalité**EVOLUTION DU PRODUIT LIÉ À LA FISCALITÉ LOCALE DE 2019 À 2021**

	2019	2020	2021 (prévisions)
taxe habitation	2 038 724 €	2 077 339 €	2 081 481 €
taxe foncier bâti	3 847 454 €	3 920 709 €	3 927 754 €
taxe foncier non bâti	106 655 €	108 897 €	109 115 €
Total général	5 992 833 €	6 106 945 €	6 118 350 €

La loi de finances prévoit la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. Comme en 2020, le taux de cette taxe ne sera pas soumis au vote du conseil municipal.

La recette fiscale attendue pour 2021 sera composée du produit des bases des taxes sur le foncier bâti et non bâti par les taux respectifs votés. La perte de taxe d'habitation sera compensée par le produit de la taxe d'habitation 2020 (taux 2017) auquel sera ajouté la moyenne des rôles supplémentaires de 2018 à 2020 ainsi que les compensations d'exonération de la taxe d'habitation 2020. Le montant issu de ce calcul sera pris sur la part de taxe sur le foncier bâti auparavant perçu par les départements. Ces derniers seront compensés par une fraction de TVA.

Il sera par ailleurs proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux pour la 6^{ème} année consécutive.

Libellés	année 2020	variation des taux	année 2021
Taxe d'habitation	11,89%	0,00%	11,89%
taxe sur le foncier bâti	30,51%	0,00%	30,51%
taxe sur le foncier non bâti	47,00%	0,00%	47,00%

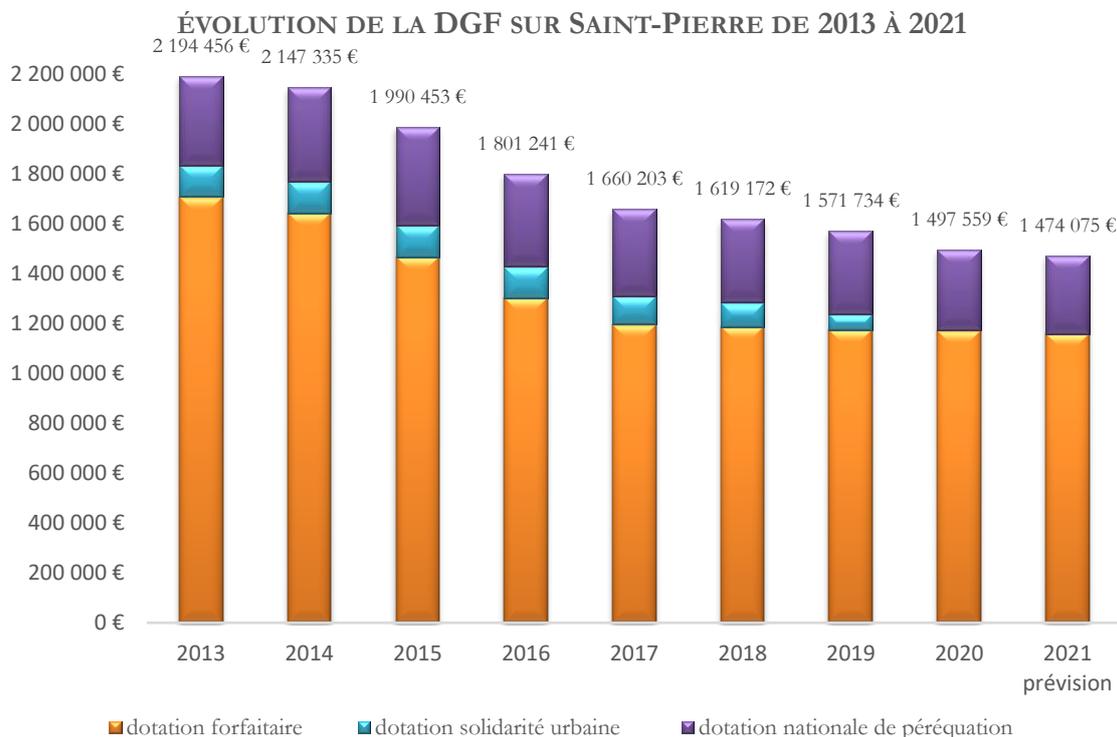
2) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. La DGF comporte quatre dotations pour les communes qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes et des EPCI, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Après des baisses successives de 2013 à 2017, l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement est stable depuis 2018. Cependant, la DGF du bloc communal doit absorber la totalité de l'effort de péréquation verticale au titre des dotations de solidarité urbaine et rurale. Ceci engendre pour Saint-Pierre un écrêtement (estimé à 4 780 €) lié à cette péréquation. Depuis 2017, la commune n'est plus éligible à la DSU avec une sortie progressive sur trois ans qui s'est terminée en 2019.

Le montant de la DGF a diminué de 33 % entre 2013 et 2021 et sa part dans les recettes communales est passée de 24 % à 17 %.



ÉVOLUTION DE LA DGF DE 2013 À 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévision	TOTAL
dotation forfaitaire										
notification	1 707 850 €	1 643 347 €	1 467 846 €	1 301 843 €	1 196 583 €	1 187 310 €	1 175 595 €	1 173 417 €	1 158 995 €	
perte annuelle/n-1		- 64 503 €	- 175 501 €	- 166 003 €	- 105 260 €	- 9 273 €	- 11 715 €	- 2 178 €	- 14 422 €	
perte cumulée/2013		1 643 347 €	1 467 846 €	1 301 843 €	1 196 583 €	1 187 310 €	1 175 595 €	1 173 417 €	1 158 995 €	10 304 936 €
dotation solidarité urbaine - La commune est devenue inéligible en 2017 - sortie progressive du dispositif										
notification	127 558 €	127 558 €	127 558 €	127 558 €	114 802 €	96 668 €	63 779 €			785 481 €
dotation nationale de péréquation										
notification	359 048 €	376 430 €	395 049 €	371 840 €	348 818 €	335 194 €	332 360 €	324 142 €	315 080 €	3 157 961 €
total DGF										
DGF sur la base de 2013	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	2 194 456 €	19 750 104 €
DGF perçue	2 194 456 €	2 147 335 €	1 990 453 €	1 801 241 €	1 660 203 €	1 619 172 €	1 571 734 €	1 497 559 €	1 474 075 €	15 956 228 €
perte DGF 2013-2021										- 3 793 876 €

-32,83%

L'évolution de la DGF est à mettre en parallèle avec l'évolution du FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (dépense obligatoire de fonctionnement qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées) auquel est soumis la commune depuis 2017 et qui a représenté depuis son instauration une dépense totale de 165 901 €. En combinant la baisse de DGF et la mise en place du FPIC, la commune a vu ses marges de manœuvre diminuer, depuis 2017, de près de 470 000 €.

3) Tarifs et produits des services

En 2020, ce poste avait été estimé à 254 931 € (plus de 461 000 € perçus en 2019 pour 430 000 € de prévus) par les services notamment pour tenir compte de la non perception d'un certain nombre de recettes en raison du Covid-19. La prévision pour 2021, de 308 600 €, est supérieure à 2020 tout en tenant compte de la fin de la perception des droits de stationnement au parking de la Cotinière.

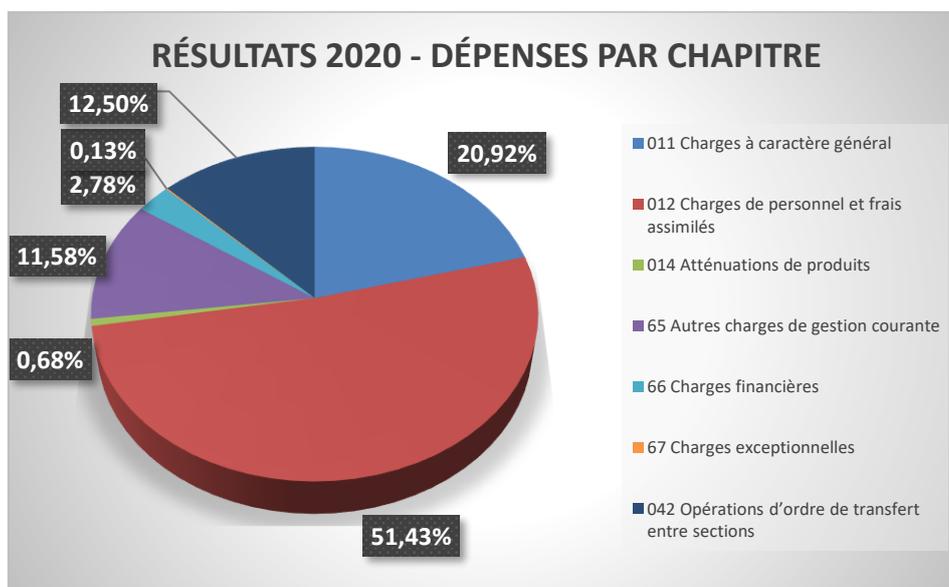
Produits des services, domaines et ventes diverses	CA 2019	CA 2020	prévision 2021
Concession dans les cimetières	9 560,46 €	8 106,01 €	8 000 €
Droits de stationnement et location sur la voie publique	69 378,00 €	- €	- €
Droits de stationnement et location sur le domaine public portuaire	2 456,30 €	2 456,31 €	2 500 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	88 419,38 €	34 040,49 €	70 000 €
Forfait de post-stationnement	42 408,81 €	4 351,81 €	4 000 €
Redevances et droits des services à caractère culturel	32 867,03 €	16 237,40 €	25 000 €
Redevances et droits des services péri-scolaires	167 678,70 €	120 931,40 €	150 000 €
Autres prestations de services	336,95 €	120,00 €	100 €
Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 530,14 €	1 629,57 €	1 500 €
Mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes	10 429,00 €	7 587,08 €	8 000 €
Mise à disposition de personnel facturé au GFP de rattachement	0,00 €	2 036,45 €	1 500 €
Mise à disposition de personnel facturé aux autres organismes	30 006,20 €	37 811,14 €	35 000 €
Mise à disposition de personnel facturé par les caisses des écoles	3 500,00 €	4 025,80 €	- €
Mise à disposition de personnel facturé par d'autres redevables	2 128,45 €	8 712,26 €	3 000 €
Total	461 699,42 €	248 045,72 €	308 600,00 €

4) Taxe additionnelle aux droits de mutation

Malgré la pandémie de Covid-19, les transactions immobilières ont plutôt bien fonctionné et la commune a perçu 747 874 € en 2020 (contre 783 000 € en 2019). Etant donné le dynamisme de l'immobilier, cette recette est évaluée à 700 000 € pour 2021.

5) Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

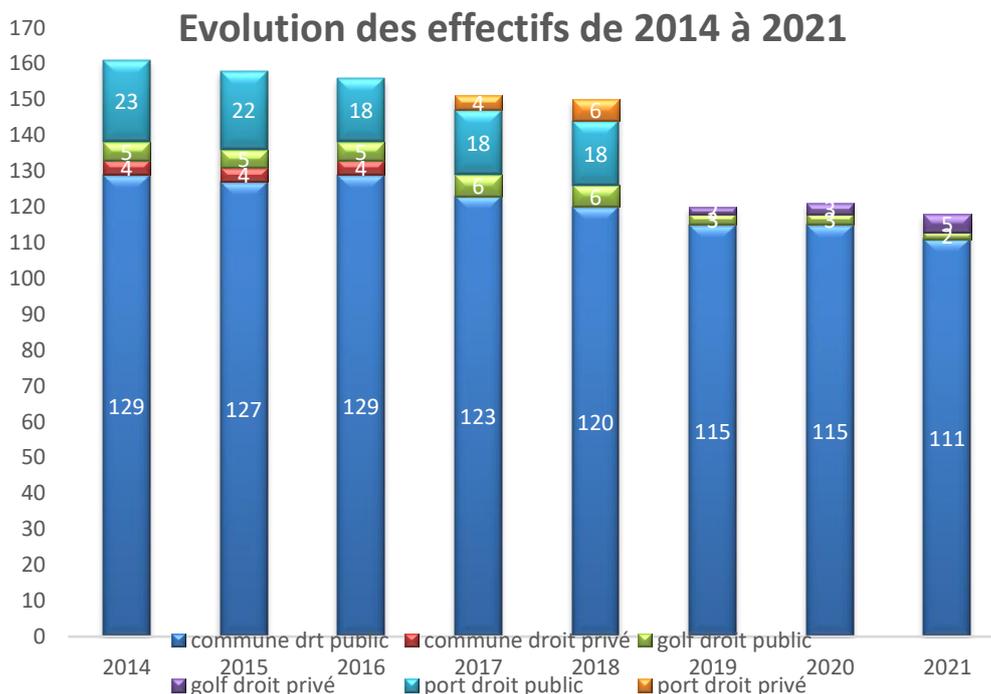
Pour rappel, le conseil municipal a voté pour une suppression de la perception de cette taxe en 2020. Elle est remise en place en 2021 et la recette est évaluée à 65 000 € (62 000€ ont été perçus en 2019).

b) Dépenses de fonctionnement**1) Charges de personnel**

Les charges de personnel ont représenté plus de 51 % des dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 et constituent le 1^{er} poste de dépenses.

Les hypothèses retenues pour établir le montant de ce chapitre sont les suivantes pour 2021 :

- Avancement de grade et d'échelon, promotion interne
- Gestion rigoureuse des départs à la retraite et maîtrise du tableau des effectifs
- Trajectoire à la baisse du tableau des effectifs de 2014 à 2021. De 161 agents inscrits au tableau des effectifs 2014 (effectif pourvu), la commune affiche au 1^{er} janvier 2021 un effectif de 118 agents (effectif pourvu), soit une baisse de 27% des effectifs pourvus de 2014 à 2021.



Réalisées pour un montant de 4 520 124,42 € contre 4 547 449,95 € en 2019, les charges de personnel sont prévues à la même hauteur qu'au BP 2020 soit 4 706 610 €.

2) Charges à caractère général

Les dépenses de 2020 sont restées maîtrisées malgré les incertitudes liées à la situation sanitaire avec une réalisation de 81 % des dépenses inscrites. Il est fait le choix d'inscrire au BP 2021 le même montant que celui inscrit au BP 2020, soit 2 264 347 €. Par ailleurs les dépenses pour l'entretien de la voirie et des réseaux restent fléchées pour un montant total de 320 000 € (300 000 € en voirie et 20 000 € pour le réseau d'eau pluvial).

3) Autres charges de gestion courantes

Elles sont prévues à hauteur de 1 211 920 € en 2021 (contre 1 165 161 € au BP 2019), ce chapitre regroupe notamment les subventions versées aux organismes publics :

- Social, CCAS et CIAS 125 000 €
- Sport, le SIFICES pour 307 000 €
- Golf : subvention d'équilibre de 80 000 €
- Participations à la CDC pour des emplois mutualisés d'un montant de 18 000 €.

L'enveloppe dédiée aux associations est de 430 000 €, la majorité de ces subventions est fléchée sur l'enfance jeunesse avec notamment :

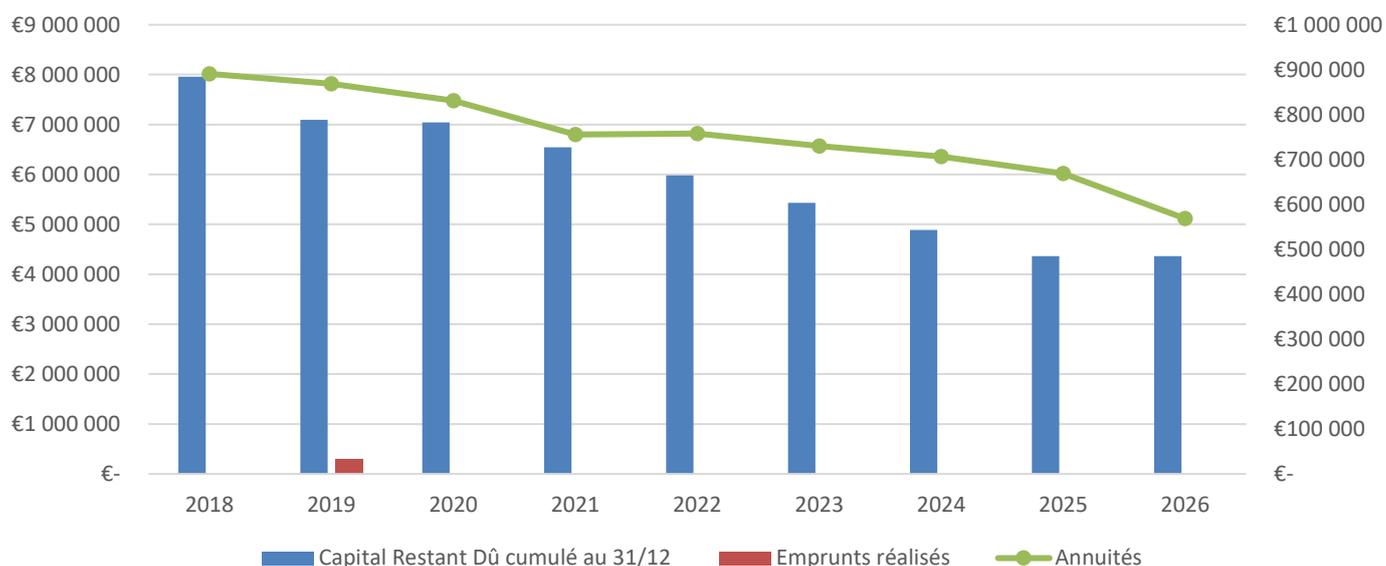
- Léo Lagrange (146 000 €)
- l'OGEC de l'école Jeanne d'Arc (un peu plus de 100 000 € pour l'année scolaire 2020/2021),
- les associations sportives (près de 34 000 € pour les moins de 18 ans).

4) Charges financières

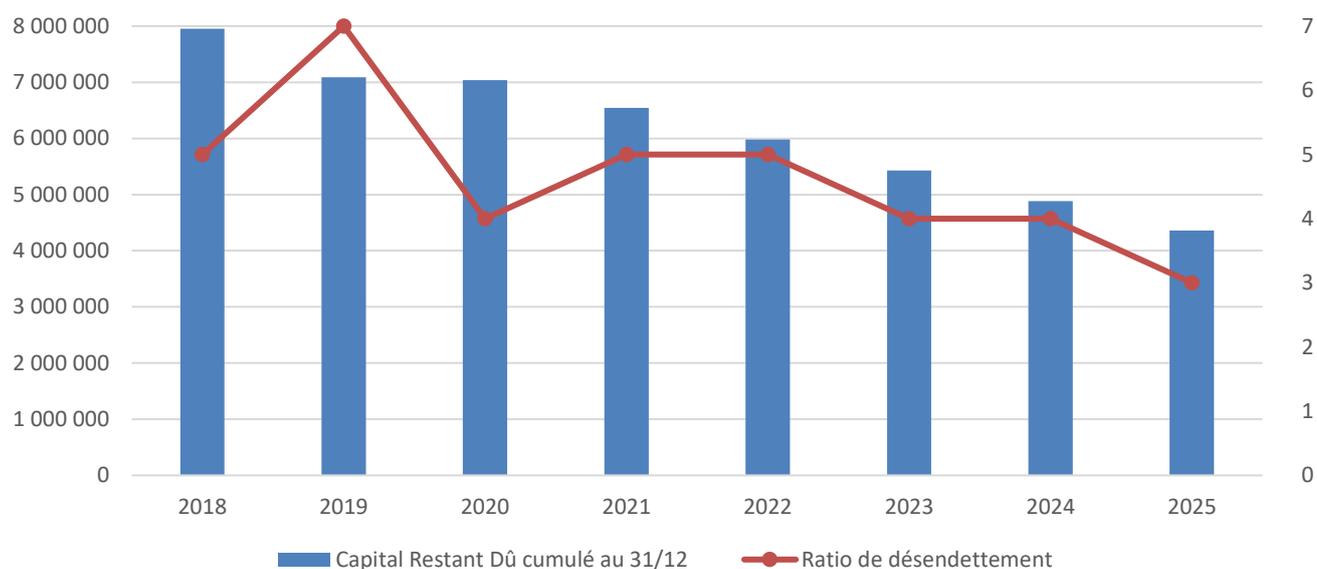
Ce poste passe en fonctionnement de 245 000 € en 2020 à 231 000 € en 2021 soit une baisse de 5,7 %.

Cette évolution correspond à l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts.

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette (capital et intérêts)

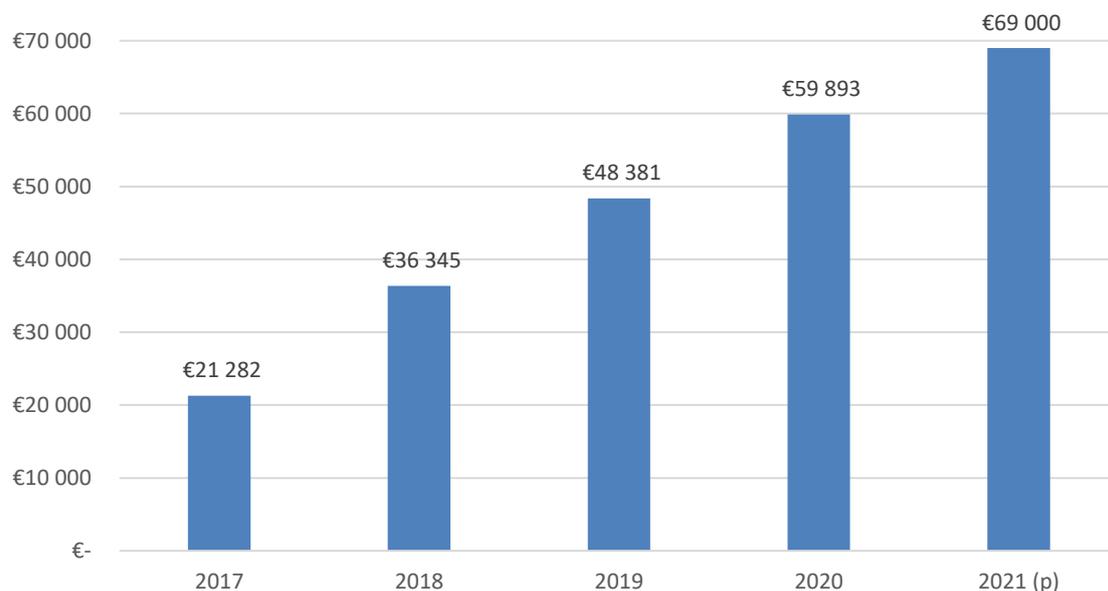


Encours de la dette au 31/12 et ratio de désendettement

5) Atténuation de produits

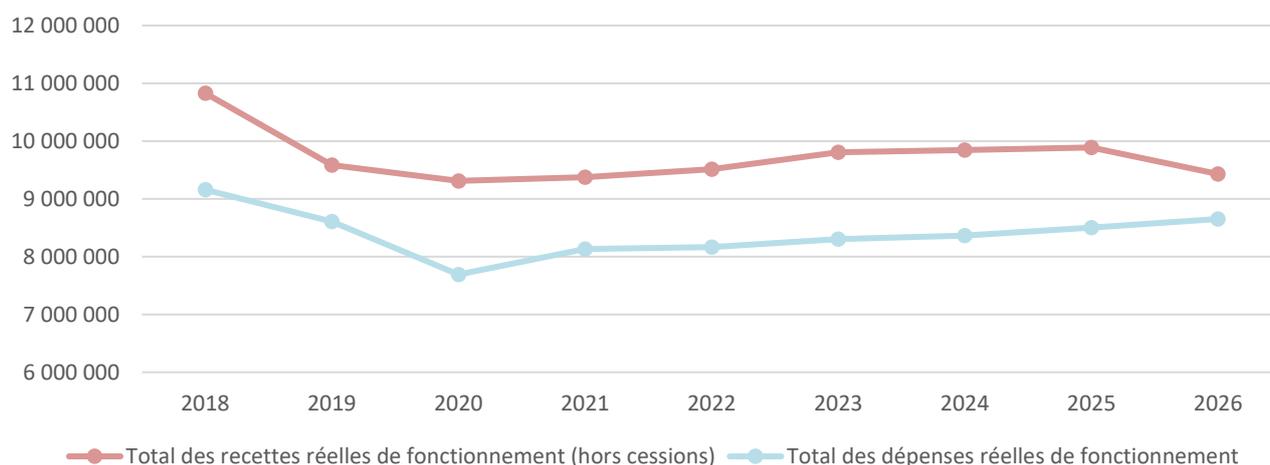
Depuis 2017, la commune doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le montant prévisionnel pour 2021 est de 69 000 €.

Evolution du FPIC de 2017 à 2021

c) Effet ciseau

Même si la situation financière de la collectivité permet de dégager d'importants excédents de fonctionnement cumulés, l'évolution des dépenses et des recettes laisse entrevoir un resserrement entre le total des dépenses et des recettes (baisse des dotations non compensées par l'augmentation des recettes fiscales et augmentation du total des dépenses) qui pourrait aboutir à une situation où la collectivité ne dégagerait plus d'excédents.

Effet ciseau

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**a) **Dépenses d'investissement**

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé en 2020 à 592 000 € soit 24 000 € de moins par rapport à 2019.

Les investissements pour 2020 ont principalement porté sur :

AR PREFECTURE017-211703855-20210223-CH0052021-DE
Reçu le 24/02/2021

- Participations :

Programme d'entretien par l'ONF des équipements touristiques, participation pour l'aménagement de la traverse de Maisonneuve, travaux au SIFICES, travaux CEPMO.

- Programmes :

Soldes des travaux place Gambetta

Solde des travaux du bike Park, piste BMX, clubhouse et de la salle omnisport

Etudes dans le cadre de port 2026, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du rond-point à la Cotinière

- Voirie :

Réfection de la rue du Fief Norteau

Pont à Fort Royer

- Constructions :

Fin des travaux de réaménagement de la maison du garde phare

Rénovation de l'école de musique (études et maîtrise d'œuvre)

Réfection de la toiture de la salle de tennis n°1

Ecole Pierre Loti : réalisation d'enduits extérieurs et installation de rideaux occultants

Ecole Jean Jaurès : fin de la réfection des sanitaires et changement de fenêtres

Ecole Jules Ferry : rénovation de l'étanchéité de la toiture du dortoir

Début de la réfection du kiosque à musique place Gambetta

Pour 2021, les investissements porteront :

Sur les opérations identifiées dans les autorisations de programme / crédits de paiement qui vont commencer à être réalisées telles qu'indiquées ci-dessous.

		<i>Crédits de paiement (CP)</i>
		2021
AP n°1	Port 2026	476 000 €
AP n°2	cœur de Saint-Pierre	120 000 €
AP n°3	rues Etchebarne, Perdriaud et République	250 000 €
AP n°4	Programme voirie mandat	172 840 €
AP n°5	schéma eaux pluviales	20 000 €
AP n°6	programme incendie	60 000 €
AP n°7	réfection école de musique	200 000 €
AP n°8	réaménagement mairie (RDC + étage)	150 000 €
AP n°9	déplacement CTM	25 000 €
TOTAL		1 473 840 €

Les investissements suivants sont également prévus pour 2021 :

- Participations :

Programme d'entretien par l'ONF des équipements touristiques (20 000 €), aménagement de la traverse de Maisonneuve (198 214 €), aménagement du rond-point au niveau de la nouvelle gendarmerie (81 000 €), ré ensablement du cordon dunaire (16 318 €), travaux au SIFICES (35 000 €), travaux CEPMO (4 863 €).

- Rénovation du kiosque place Gambetta (61 000 €)
- Réfection du pigeonnier (20 000 €)
- Aire de parking aménagée payante en lieu et place du camping municipal (600 000 €)
- Travaux de réfection de la cour et du réseau pluvial de l'école Pierre Loti (75 000 €)
- Le paiement des achats de véhicule, mini-pelle et sa remorque de transport ainsi qu'un tracteur épaveuse prévus en 2020 est reporté en 2021 en raison de la non livraison de ces derniers avant la fin de l'année, pour un montant de 205 000 €.
- Acquisition de véhicules pour les services techniques, dont un sur batterie au lithium ; ces acquisitions relèvent également du renouvellement de la flotte automobile.
- Poursuite du programme de vidéo protection (10 000 €)
- Automatisation du portail au cimetière (15 000 €)
- Poursuite de l'équipement des écoles en vidéoprojecteurs

- Installation de défibrillateurs dans les ERP
- Mise en œuvre du PPMS dans les écoles (plan de prévention et de mise en sécurité pour un montant total de 12 700 €)
- Une ligne budgétaire relative à l'acquisition de terrain issus de propositions éventuelles liées aux friches à été prévue.

b) Recettes d'investissement

La section d'investissement présente fin 2020 un excédent de 1 563 897,38 €.

491 123 € de subventions sont inscrits au budget 2021 (200 000 € du conseil départemental pour le rond-point à La Cotinière ; 59 423 € de la région pour la maison du garde phare ; 75 000 € du conseil départemental pour le bike parc, 90 000 € du conseil départemental pour la place Gambetta ; 66 700 € de l'Etat pour la place Gambetta).

Les dotations sont prévues pour un montant de 1 000 000 € : 600 000 € de FCTVA et 400 000 € de taxes d'aménagement. Le conseil municipal aura à déterminer si tout ou partie de l'excédent de fonctionnement est transféré en investissement.

En fonction des choix qui seront faits, l'inscription d'un autofinancement prévisionnel de près de 100 000 € pourra être envisagée.

Par ailleurs, sont inscrits en recette d'investissement les 300 000 € issus de la vente du moulin du Coivre.

C. Budgets annexes

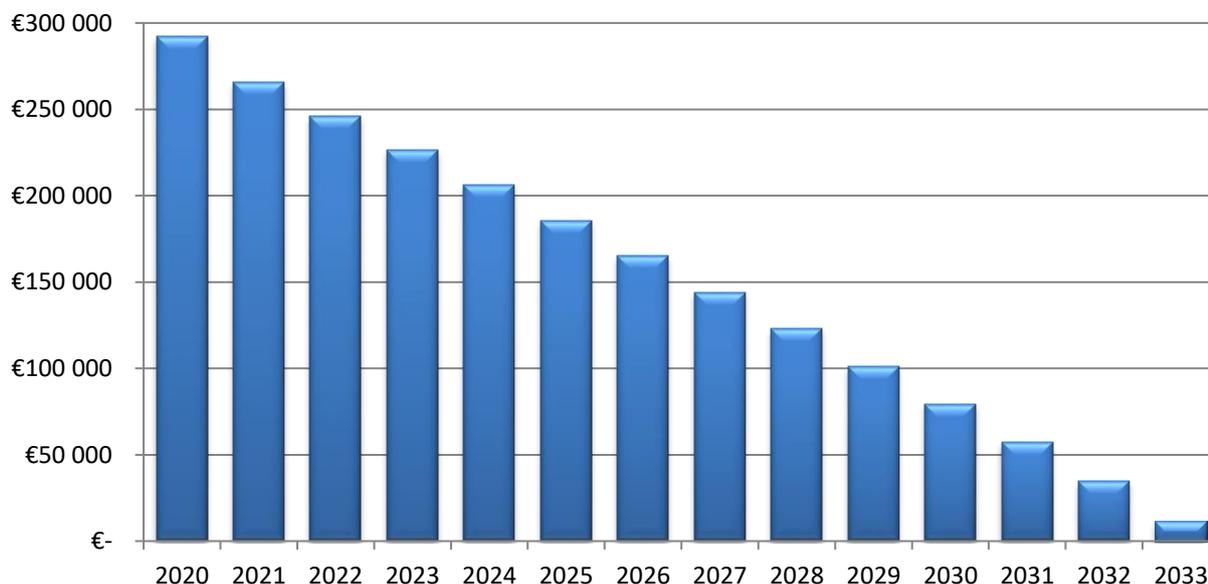
1. Budget annexe du golf

Le résultat fait apparaître un déficit de fonctionnement de 70 848,90 € pour l'année 2020 et un déficit cumulé de 352 499,53€. Malgré la Covid-19 et la fermeture du golf pendant la période de confinement, les recettes se sont montées à 344 952,63 €, soit 3 000 € de mieux qu'en 2019. Le retour à l'équilibre de ce budget est reporté. Une demande d'autorisation de subvention exceptionnelle de 80 000 € par an émanant du budget général a été présentée au préfet de Charente-Maritime. Le travail relatif à la recherche d'économies et de recettes supplémentaires notamment des recettes publicitaires et de sponsoring a été mis entre parenthèse pendant la période de confinement et est de nouveau mis en œuvre en 2021.

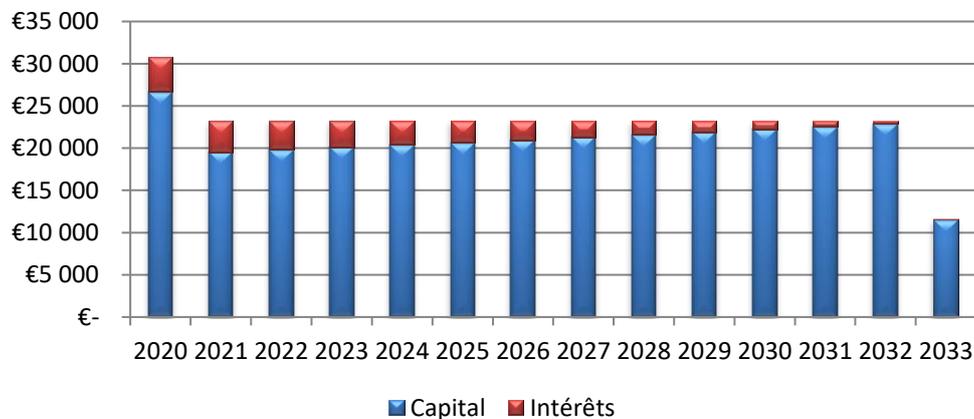
La section d'investissement présente elle un excédent de 55 523,48 €. Il est prévu de moderniser le système d'arrosage et une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau va être également déposée.

Il n'y a plus qu'un seul emprunt en cours sur le budget du golf, réalisé pour la reconstruction du club house. Il se termine en 2033 et son poids dans le budget du golf sera en 2021 de 23 267 € dont 19 522,16 € consacrés au remboursement du capital, soit 7 000 € de moins qu'en 2020.

Golf - Evolution du capital restant dû de 2020 à 2033



Golf - Remboursement du capital et des intérêts de la dette de 2020 à 2033



Au vu de ce graphique, il apparaît que le poids du remboursement de la dette va diminuer en section de fonctionnement et augmenter légèrement en section d'investissement. Ceci est dû à la structure de l'emprunt.

2. Budget annexe du marché couvert

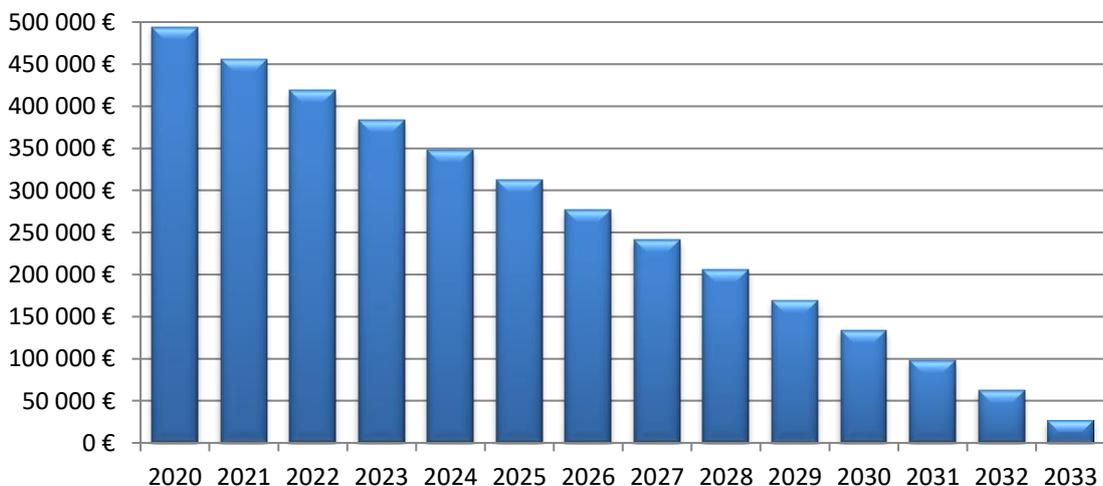
Les recettes de ce budget ont diminué du fait de la pandémie (- 10 000 €) et de la fermeture de certains étals pendant les confinements, notamment le restaurant. Concernant les dépenses, les charges financières baissent grâce à l'effet de la renégociation de la dette en 2019. Il n'y a plus qu'un seul emprunt sur ce budget et sa structure (remboursement à capital constant) permet de diminuer la charge en fonctionnement.

Grâce à la subvention d'équilibre de 40 000 € du budget principal, ce budget a dégagé un excédent de 50 123,06 €. Une partie de cet excédent va être affectée pour combler le déficit d'investissement de 9 987,64 €. Le conseil municipal aura à se prononcer sur le maintien ou pas du solde de l'excédent en fonctionnement.

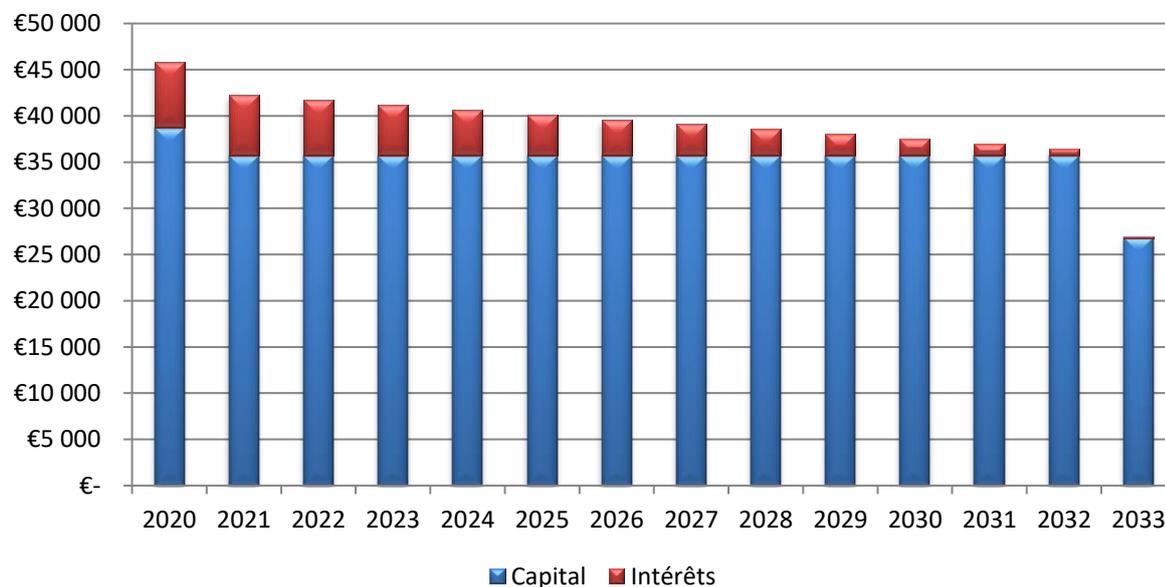
Concernant les investissements, il a été procédé au remplacement du bac à graisse pour 11 250 € H.T. et à l'achat de films opaques installés sur les vitres du bâtiment pour 8 205 € H.T. en 2020.

Les investissements prévus en 2021 consistent en un défibrillateur.

Marché couvert - Evolution du capital restant dû de 2020 à 2033



Marché couvert - Evolution du remboursement de la dette de 2020 à 2033



3. Budget annexe du camping municipal

Suite à la décision d'arrêter l'activité du camping municipal, le résultat du budget fait apparaître un déficit en fonctionnement de 98 492,58 € et un excédent d'investissement de 1 232,20 €. Ces résultats vont être repris dans le budget général de la commune. L'excédent d'investissement est principalement dû à la vente de la cabane de logement du gardien. Ce budget ne présente plus d'emprunt puisque le dernier emprunt s'est terminé en juin 2020



GALAXIE DES PROJETS 2021

